

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 4 octobre 2022 à l'édifice municipal de Piopolis à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mindy Giroux
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Nancy Lafontaine
Siège #4 - Catherine Demange
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - Paule Rochette

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et greffière-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-10-135

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants:

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 6 septembre 2022
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
 - 4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière
 - 4.2 - Rapport du maire
 - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de septembre
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Autorisation pour la destruction d'archives
 - 7.2 - Dépôt du formulaire de dons et de rapports de dépenses reçu d'un candidat à l'élection du 23 octobre (DGE 1038)
 - 7.3 - Comité de protection des renseignements personnels
 - 7.4 - Programmation no 5 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
 - 7.5 - Formations offertes par la Fédération québécoise des Municipalités - inscriptions
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9 - TRANSPORT
 - 9.1 - Triathlon de Piopolis - Autorisation de droit de passage

- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 11.1 - Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 - Participation au service en inspection, en urbanisme et environnement de la MRC du Granit
 - 12.2 - Adoption du règlement 2022-09 modifiant le règlement 2017-07 (Programme de revitalisation)
 - 12.3 - Demande de permis au PIIA (374 rue Principale)
- 13 - LOISIRS-CULTURE
 - 13.1 - Dons et commandites
 - 13.2 - Bibliothèque - modification de l'horaire
- 14 - FINANCES
 - 14.1 - Comptes à payer
 - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-10-136

3.1 - Séance ordinaire du 6 septembre 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 6 septembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

Le procès-verbal fait état des décisions du conseil. Il ne s'agit pas d'une reproduction intégrale des propos tenus lors de la séance du conseil. Pour ce motif, il n'est pas requis d'y colliger les interventions des citoyennes et des citoyens ainsi que les opinions et commentaires émis par les élues et les élus. Il n'y a pas d'obligation de mettre les questions des citoyens dans le procès-verbal de la municipalité. Il n'y a pas de décision ou d'acte de commis par le conseil municipal.

4.2 - Rapport du maire

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de septembre

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 7 septembre dernier.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

- Roulotte sur les terrains
- Nombre de résidences touristiques
- Comité de participation citoyenne
- Rechargement rang des Grenier
- Collecte de feuilles mortes

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Aucune correspondance

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-10-137

7.1 - Autorisation pour la destruction d'archives

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par HB Archivistes s.e.n.c et datée du 2022-09-22 et d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 - Dépôt du formulaire de dons et de rapports de dépenses reçu d'un candidat à l'élection du 23 octobre (DGE 1038)

Le formulaire de dons et de rapports de dépenses de Mme Nancy Lafontaine, élue par proclamation à l'élection partielle du 23 octobre, a été déposé à la trésorière conformément à la loi.

2022-10-138

7.3 - Comité de protection des renseignements personnels

ATTENDU la sanction de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dont l'entrée en vigueur progressive est prévue à compter du 22 septembre 2022;

ATTENDU l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels chargé de soutenir la Municipalité dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

ATTENDU que ce comité relève de la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, soit la directrice générale et greffière-trésorière et qu'il devra lui rendre des comptes;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Nancy Lafontaine,
Et résolu,

QUE la municipalité de Piopolis nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels : La directrice générale et greffière trésorière, l'adjointe à la direction sont les responsables de la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-139

7.4 - Programmation no 5 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

ATTENDU QUE la municipalité de Piopolis a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 05 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-140 7.5 - Formations offertes par la Fédération québécoise des Municipalités - Inscriptions

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Nancy Lafontaine,
Et résolu,

D'inscrire mesdames Mindy Giroux, Paule Rochette et Nancy Lafontaine à la formation Les rôles et responsabilités des élu(e)s municipaux.

D'inscrire madame Nancy Lafontaine à la formation obligatoire Le comportement éthique.

QUE ces formations soient payées à même le poste budgétaire Formation élus (02-110-00-454).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

9 - TRANSPORT

2022-10-141 9.1 - Triathlon de Piopolis - Autorisation de droit de passage

ATTENDU QUE la tenue du nouveau Triathlon international de Piopolis qui se déroulera les 26-27 août 2023 ;

ATTENDU QUE les participant(e)s emprunteront à vélo et à la course le tronçon de la route 263 entre la limite avec la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn et le périmètre urbain ;

ATTENDU QUE les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement pour assurer la sécurité de l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec et les représentants de la Municipalité.

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu :

D'autoriser les organisateurs et participant(e)s du Triathlon international de Piopolis à circuler sur le territoire de Piopolis, dont la route 263 et le rang des Grenier, les 26 et 27 août prochains ;

QUE cette résolution soit transmise aux organisateurs de l'événement ainsi qu'au ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2022-10-142 11.1 - Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

Ce point est reporté.

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1 - Participation au service en inspection, en urbanisme et environnement de la MRC du Granit

ATTENDU QUE le nombre de demandes aux inspecteurs des municipalités ne cesse d'augmenter;

ATTENDU QUE les demandes proviennent de nombreux intervenants et sont diversifiées dans leur nature ;

ATTENDU QUE les heures de présence des inspecteurs dans les municipalités sont souvent limitées;

ATTENDU QUE le manque d'heures complique la réalisation des tâches qui sont rattachées au poste ;

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement est un poste important au sein d'une municipalité ;

ATTENDU QUE la MRC, via la mise en place d'un comité, a décidé de faire réaliser une étude sur les besoins des municipalités ;

ATTENDU QUE la MRC a mandaté la firme BC2 pour réaliser l'étude portant le nom d'Offre et besoins en urbanisme (inspection en bâtiment et/ou environnement) des municipalités de la MRC du ;

ATTENDU QUE l'étude a permis de mettre de l'avant que les services d'inspection des municipalités ont besoin davantage d'heures de travail qu'actuellement pour réaliser l'ensemble des tâches ;

ATTENDU QUE l'étude recommande de mettre en place un service d'inspection en urbanisme et en environnement, chapeauté par le service d'aménagement de la MRC, et ce, afin de desservir ou d'assister les municipalités dans leurs tâches;

ATTENDU QU'un projet d'entente pour la participation aux services d'inspection en urbanisme et environnement a été déposé à la municipalité ;

ATTENDU QUE ladite entente prévoit les modalités de fonctionnement du service;

ATTENDU QUE la municipalité tient en considération dans la prévision de ses heures que l'inspecteur fournis par la MRC a droit à 2 semaines de vacances annuelles ainsi que de 2 semaines durant la période des fêtes de fin d'année;

ATTENDU QUE la MRC du Granit souhaite déposer une demande de financement dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite obtenir les services d'une assistance en inspection ;

Il est proposé par la conseillère Paule Rochette,
Appuyé par la conseillère Nancy Lafontaine,
Et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis souhaite participer au service d'inspection en urbanisme et environnement de la MRC du Granit ;

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis souhaite obtenir une assistance de 16 heures par semaine et ce, de manière à compléter les services qu'elle offre déjà à sa population ;

QUE la municipalité de Piopolis autorise et appui la MRC dans sa demande de financement dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis désigne le maire et la direction générale pour signer l' Entente pour la participation aux services d'inspection en urbanisme et environnement a été déposée à la municipalité déposée par la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-144

12.2 - Adoption du règlement 2022-09 modifiant le règlement 2017-07 (Programme de revitalisation)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 5 juin 2017 le Règlement n°2017-07 décrétant un programme de revitalisation 2017-2022 en vue de favoriser la construction et la rénovation d'immeubles résidentiels, commerciaux et industriels, le tout, conformément à l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un programme couvrant les années 2017 à 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire, pour des fins de bonne gestion et d'administration, que ce programme soit effectif pour la totalité de l'année 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité désire modifier, en partie, la procédure de dépôt de la demande de remise de taxe afin de favoriser le plus de participation au programme possible et en faciliter la gestion ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement n°2017-07 en ce sens;

ATTENDU QU'un avis de motion accompagné du dépôt du projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 septembre 2022.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Nancy Lafontaine,
Et résolu,

QUE le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

Règlement No 2022-09 modifiant le Règlement n° 2017-07 décrétant un programme de revitalisation 2017-2022 en vue de favoriser la construction et la rénovation d'immeubles résidentiels, commerciaux et industriels

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Durée du programme

L'article 6 du règlement n° 2017-07 est modifié de la façon suivante :

En remplaçant, aux premier et deuxième alinéas de l'article, la date « 5 juin 2022 » par la date « 31 décembre 2022 ».

Article 3 : Droit à la subvention

Le paragraphe b) du 2^e alinéa de l'article 7 du règlement n° 2017-07 est remplacé par le suivant :

« La demande de remise de taxes est présentée dans les 6 mois suivant la demande de permis de construction ou de rénovation et au plus tard le 31 décembre 2022. »

Article 4 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

12.3 - Demande de permis au PIIA (374 rue Principale)

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis de rénovation 2022-09-0118 concerne un projet de remplacement du revêtement d'une partie de la façade avant avec un changement de modèle, matériaux et de couleur, mais sans changement de structure ;

CONSIDÉRANT QUE les voisins éloignés d'environ 50 mètres à l'Est et à l'ouest ont une façade en pierres grises et que le bâtiment est à plus de 70 mètres de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE l'harmonie des couleurs et le nombre de revêtements différents proposés ne rencontrent pas les objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne respecte pas les objectifs du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), mais que des changements mineurs de couleurs et d'agencements sont possibles, le permis émis peut contenir les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui vont dans le sens du PIIA et du règlement de zonage ;

- Maximum de 3 matériaux différents : béton, déclin PVC remplacé par bois embouveté en cèdre, treillis blanc partie est (an 1), partie ouest (an 2) ;
- Maximum de 3 couleurs différentes : béton peint en beige, bois embouveté peint ou teint en vert, treillis en blanc ;
- Sous le balcon, le bois pressé est interdit comme revêtement extérieur (zonage, art. 7.1.2) : il peut être recouvert de déclin PVC ou peint, mais doit avoir un treillis par-dessus comme ce qui existe sous le balcon à quelques pieds de là ;
- Sous le balcon le revêtement en Foam est interdit : recouvrir de bois embouveté comme le haut du balcon ;
- Les rampes de galerie prévues en aluminium doivent s'harmoniser avec le reste.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis seulement si les changements proposés sont indiqués sur le permis ;

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu,

QUE le Conseil autorise l'émission du permis conditionnellement à ce que le propriétaire s'engage à respecter les exigences inscrites au permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - LOISIRS-CULTURE

2022-10-146

13.1 - Dons et commandites

Il est proposé par la conseillère Nancy Lafontaine,
Appuyée par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis autorise les dons et commandites suivants :

- Magasine ZigZag (100\$)
- Place aux Jeunes du Granit (100 \$)
- Jeu du Québec - Estrie (100 \$)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-147

13.2 - Bibliothèque - modification de l'horaire

La Municipalité de Piopolis vous informe du changement des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale.

Depuis le 28 septembre 2022, la bibliothèque sera ouverte une seule journée par semaine soit les mardis de 13h à 15h.

La bibliothèque sera dorénavant fermée les jeudis soirs dû au faible taux de fréquentation mais notez qu'un travail de réaménagement est amorcé et que nous nous préparons activement pour une ouverture les samedis en avant-midi afin de faciliter l'accessibilité aux familles.

14 - FINANCES

2022-10-148

14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Paule Rochette,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de septembre 2022 est déposée aux membres du Conseil.

2022-10-149

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

M. le Maire remercie toutes les personnes impliquées dans l'organisation de l'activité du 150^e et ceux qui ont assisté à cet événement.

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseillère # 1 Mme Mindy Giroux

Politique de la famille, des aînés et responsable de la vie communautaire, loisirs et culture, environnement

Comités : Plan vert

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette

Mairesse suppléante, administration générale, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP)

Conseillère # 3 Mme Nancy Lafontaine

À déterminer :

Comités :

Conseillère # 4 : Mme Catherine Demange

Aménagement, urbanisme et développement, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseillère # 5 : Mme Sarah Carrier

Voirie et transport, règlements, politiques et ententes intermunicipales

Comités :

Conseillère # 6 : Mme Paule Rochette

Environnement

Comités : Comité développement local de Piopolis (Cœur villageois, Route des sommets), Plan vert

Maire : M. Peter Manning

Gestion des actifs, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale

Comités : Conseil des maires et comités MRC, Conseil régional de l'environnement Estrie, Municipalités riveraines du lac Mégantic

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Libellé des questions au procès-verbal

2022-10-150

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Mindy Giroux,

QUE la séance soit levée; il est 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, Directrice générale
& greffière-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning,
Maire

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de octobre 2022

	Fournisseurs	Description	Montant à payé
527	Airconfort Dodier inc	Filtres à Air - Garage Cuisinière à l'Édifice municipal	206,96 \$ 188,04 \$ <hr/> 395,00 \$
1270	Anick Foley Boisvert	Remb achats - Chariot roulant / Nouveau Horizons	294,14 \$ <hr/> 294,14 \$
931	Avantis Coopérative	Calfeutrant, Thermostat, plaque murale, minuterie - Halte Vis, antir noir lustre, CP Fir sel 3/4 - Sentier-Garage-Camping Usinage de clefs, peint aéro, pile, fiche, détecteur fumée	102,91 \$ 339,69 \$ 83,37 \$ <hr/> 525,97 \$
366	Camping Québec	Adhésion et plan de visibilité 2023	991,15 \$ <hr/> 991,15 \$
223	Canadian Tire	Téléviseur - Subvention Covid	648,45 \$ <hr/> 648,45 \$
	Deça Deci - ferme agrotouristique	Les Samedis entre nous - Visite de la ferme 01-10-2022 Les Samedis entre nous - Atelier La laine 1er repré 29-10-2022	137,97 \$ 204,14 \$ <hr/> 342,11 \$
425	Danielle Dodier	Frais de déplacement - Camping	255,76 \$ <hr/> 255,76 \$
1218	DHC Avocats	Demande introductive en démolition	920,95 \$ <hr/> 920,95 \$
45	Dubé Équipement de bureau	Ensemble pastel, Range-tout, ensemble aquarelle - Nouv Horizons Remboursement pinceau - Nouv Horizons	81,63 \$ (7,76) \$ <hr/> 73,87 \$
1254	Entreprise Forestière Mercier	Bois Camping 5,25 corde Bois Camping 5,5 corde Bois Camping 5,25 corde	362,17 \$ 379,42 \$ 362,17 \$ <hr/> 1 103,76 \$
981	Entrepot plancher Design	Shopvac - Produit entretien / Édifice	22,98 \$ <hr/> 22,98 \$
1230	EnviroML inc	Ponceau Pointe aux Bouleau - Eaux usées	3 057,48 \$ <hr/> 3 057,48 \$
1226	Escouade Canine MRC 2017	Frais d'administration - Octobre, novembre, décembre	284,25 \$ <hr/> 284,25 \$
35	Fédération Québécois des Municipalités	Honoraires professionnels - Mise à niveau patinoire	495,60 \$ <hr/> 495,60 \$
46	Gosselin	Remplacement Débroussailleuse - Champs des roseaux	1 149,71 \$ <hr/> 1 149,71 \$
66	Infotech	Achats comptes de taxes 2023 - 50% Acompte	250,65 \$ <hr/> 250,65 \$
920	Jaguard Media	Abonnement annuel 2023 / RIM	172,46 \$ <hr/> 172,46 \$
485	Les Entreprises Claude Rhéaume	Réserve de sable 1 100 tonnes + Chargeur Pelle Rg Grenier, Camion Pointe Bouleau	4 576,00 \$ 2 069,55 \$ <hr/> 6 645,55 \$
16	Le Magasin Général	Essence camionnette 2022-10-20, café garage , Purificateur d'air Gax mixte 2022-10-02 Essence VTT 2022-10-13 Essence - Tracteur a gazon - 2022-10-06 Essence camionnette 2022-10-04 Essence Ponton ramassage des bouées Crédit	155,72 \$ 18,29 \$ 10,00 \$ 8,01 \$ 139,59 \$ 49,17 \$ (27,46) \$ <hr/> 353,32 \$

773	Madeleine Chalifour	Remb achats - Les Samedis Entre-nous du 15 octobre Planification et organisation des ateliers Samedi Entre-Nous	115,16 \$ 1 950,00 \$ <u>2 065,16 \$</u>
1099	M'la créativité	Journal Les Échos de Piopolis	574,88 \$ <u>574,88 \$</u>
1194	Maryse Morin	Remb inscription au registre des propriétaires - véhicules lourds	70,00 \$ <u>70,00 \$</u>
1205	Marie-Christine Picard	Chargée de projet Mun riveraines du lac Mégantic	1 341,93 \$ <u>1 341,93 \$</u>
1215	Numérique.ca	Hébergement lavetonbateau.com juin 2022 a décembre 2022 Création courriel conseillère	160,56 \$ 23,00 \$ <u>183,56 \$</u>
1245	Orbility	Contrat de service - Contrat d'entretien - Septembre 2022 Contrat de service - Maintenance Logiciel - Sptembre 2022 Contrat de service - Contrat d'entretien - Octobre 2022 Centralisation opérationnelle infonuagique - Octobre 2022	574,88 \$ 459,90 \$ 574,88 \$ 459,90 \$ <u>2 069,56 \$</u>
111	Pièces d'autos L. veilleux	Fitting, Boyau - Inter 2020 Boyau 100R2AT, Femelle BSPP - Inter 2020	45,54 \$ 81,24 \$ <u>126,78 \$</u>
1187	Pro Énergie	Nettoyage fournaise garage - Thermostat non prog MLG	278,06 \$ <u>278,06 \$</u>
1164	Priorité StraTJ inc	Programme de maintien & mise à jour MRC le Granit	3 963,19 \$ <u>3 963,19 \$</u>
37	Ressorts Robert Traction Mégantic inc.	Ressort pneumatique Inter 2020 - Inventaire Crédit de core - Inter 2020 Pad Chevron - Inter 2020 Cartouche, core, AD-9PRG kit 12V Charnière 1/4, Raccord a graisser - Inter 2020 + four garage Rubber tractor, Crimp & solder, Valve - Inv camion Inter Coupler 3/8 - Fourn garage Core, cartouche, lave-vitre - inventaire garage Lock Nut stover 3/8"NF - inventaire garage Lampes mini euro spec - inventaire garage	394,46 \$ (104,63) \$ 77,70 \$ 270,61 \$ 12,98 \$ 163,42 \$ 97,13 \$ 170,16 \$ 12,08 \$ 22,47 \$ <u>1 116,38 \$</u>
463	Robitaille Équipement inc.	Bâti de convoyeur transversal	3 659,31 \$ <u>3 659,31 \$</u>
	Samuel Gosselin	Arrosage des bacs à fleurs	210,00 \$ <u>210,00 \$</u>
220	Service Bell-Eau-Clerc inc.	Compteur d'eau LRF 3/4, Valve reducteur - Inventaire eau potable	335,73 \$ <u>335,73 \$</u>
271	Services Sanitaires Denis Fortier	Location toilettes chimiques - Quai septembre Location toilettes chimiques - Sentier septembre	261,64 \$ 261,64 \$ <u>523,28 \$</u>
1007	SEAO-Constructo	Frais d'inscription pour publier SEAO-Constructo / Patinoire	7,64 \$ <u>7,64 \$</u>
1085	Soudure et Usinage M.C. Inc.	Shim Wascher, Nut nylon - Inter	33,11 \$ <u>33,11 \$</u>
1163	Vausco	Main d'œuvre Regrouver 2 pneus - Inter 2020	81,92 \$ <u>81,92 \$</u>
1077	Vitrine Virtuelle	Location mensuelle - Camping octobre 2022	80,48 \$ <u>80,48 \$</u>
	Total Porte	Manette, module de photocelle, temps / porte garage	1 034,35 \$ <u>1 034,35 \$</u>
635	Tourisme Cantons-de-l'Est	Guide touristique Cantons-De-L'Est Oct 2022 - Sept 2023	442,65 \$ <u>442,65 \$</u>

Grand total des dépenses à faire approuver 36 181,13 \$

Liste des dépenses récurrentes pour le mois octobre 2022

Fournisseurs	Description	Montant payé
Receveur général du Canada	Remises de L'employeur 131259590RP0001	3 750,19 \$ <u>3 750,19 \$</u>
Ministre du Revenu du Québec	Remises de L'employeur 131259590RP0001	10 213,22 \$ <u>10 213,22 \$</u>
Acceo	Sauvegarde en ligne - octobre	51,68 \$ <u>51,68 \$</u>
AIM Recyclage Lac-Mégantic	Matériaux secs 04-10-2022 Matériaux secs 04-10-2022	49,33 \$ 31,62 \$ <u>80,95 \$</u>
Bell Canada	Internet de la Halte octobre	70,13 \$ <u>70,13 \$</u>
Bell Mobilité inc.	Cellulaire maire + Station de pompage / octobre	95,62 \$ <u>95,62 \$</u>
Câble-Axion	Internet + ligne téléphone - Camping octobre Internet bureau + ligne ascenseur octobre Internet + ligne téléphonique- Maison L-G octobre Ligne internet - Garage octobre Internet Quai - octobre	299,77 \$ 212,41 \$ 112,27 \$ 63,18 \$ 109,17 \$ <u>796,80 \$</u>
Communication Plus	Émetteur-récepteur du 01-08-2022 au 01-09-2022	172,46 \$ <u>172,46 \$</u>
Eurofins Environex	Échant. 6252215-6262694-6424792-93-94 Eau potable Échantillon 6424795 - Eaux usées	292,04 \$ 295,49 \$ <u>587,53 \$</u>
Harnois Énergies	Mazout Garage - 13-10-2022 Mazout Maison culturelle 19-09-2022	228,80 \$ 201,64 \$ <u>430,44 \$</u>
Hydro Québec	Électricité du 2022-07-22 au 2022-09-22 Garage Élect. du 2022-09-01 au 2022-09-30 Éclair. Public	215,50 \$ 242,63 \$ <u>458,13 \$</u>
MRC du Granit	Cueillette des BFS - Circuit régulier - Urgences et autres Circuit - Urgences et autres - Juin 2022	11 777,50 \$ 594,94 \$ <u>12 372,44 \$</u>
Primus	Téléphone garage 2022-09-22 au 2022-10-21	82,07 \$ <u>82,07 \$</u>
Ville de Lac-Mégantic	Entente intermunicipale incendie 3ième trimestre2022 Entente intermunicipale Centre sportif Mégantic 2022	5 807,68 \$ 7 606,00 \$ <u>13 413,68 \$</u>
Xerox	Location du photocopieur - Octobre 2022	178,00 \$ <u>178,00 \$</u>
	Grand total des dépenses récurrentes	<u>42 753,34 \$</u>